

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE ET MEURTHE
COMMUNE
DE
BELEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELEVILLE

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 17 h 45, le Conseil Municipal de la commune de BELEVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Belleville, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUBY, Maire.

NOMBRES DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11
Date de la convocation 8 décembre 2022		
Date d'affichage Le 15 décembre 2022		

Secrétaire de séance : M. Arnaud DUFOUR

Présents : M. Alain FOUQUET, Mme Sylvia ZAIM, M. Arnaud DUFOUR, Mme Nathalie COLLON, Mme Claudine MICLO, M. Hervé NOEL, Mme Eliane ROBLLOT, M. Christophe TANNER, Mme Angélique SERGENT

Excusés : M. Marc LANGE, Mme Virginie MORTELETTE, M. Jérémie PACHOUD,

Non Excusés : M. Julien DELEYS, Mme Valérie MUNIER

Pouvoirs : M. Jérémie PACHOUD donne pouvoir à Mme Sylvia ZAIM,

87/2022 - Actualisation des tarifs communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

TARIFICATION PERISCOLAIRE

QF	Accueil du matin 7h30 à 8h20	Midi (avec repas)		Péri soir 1 16h à 17h	Péri soir 2 17h à 18h	Péri soir 3 18h à 18h30
		Repas	Garde			
0 à 650	1,20 €	4,50 €	2,45 €	1,20 €	1,20 €	0,60 €
651 à 800	1,40 €	4,50 €	2,75 €	1,40 €	1,40 €	0,70 €
801 et plus	1,70 €	4,50 €	2,95 €	1,70 €	1,70 €	0,85 €
Tarif majoré*	2,00 €	4,50 €	3,30 €	2,00 €	2,00 €	1,00 €

Une majoration de 5 € est appliquée en cas de retard après 18h30.

Le tarif majoré (*) s'applique en cas de non-respect des horaires d'inscription ou en cas de non-inscription dans les délais.

TARIFICATION EXTRASCOLAIRE (ALSH petites et grandes vacances de 8 h à 18 h du lundi au vendredi)

(La tarification à la journée n'est possible que pour les petites vacances)

A.T.L : Aide aux temps libre versée à la commune et déduite de la facture de l'allocataire

QF	Tarification pour un enfant			
	SEMAINE		JOURNEE	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
0 à 650	56,00 €	35,00 €	11,20 €	7,00 €
651 à 800	63,00 €	42,00 €	12,60 €	8,40 €
801 à 1400	68,00 €		13,60 €	
1401 et plus	71,00 €		14,20 €	

Résident dans la CCBPAM	74,00 €	53,00 €	14,80 €	10,60 €
Résident hors CCBPAM	75,00 €	56,00 €	15,00 €	11,20 €

Tarification « fratrie pour deux enfants et plus »				
QF	SEMAINE		JOURNEE	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
0 à 650	53,00 €	32,00 €	10,60 €	6,40 €
651 à 800	57,00 €	36,00 €	11,40 €	7,20 €
801 à 1400	58,00 €		11,60 €	
1401 et plus	61,00 €		12,20 €	
Résident dans la CCBPAM	74,00 €	53,00 €	14,80 €	10,60 €
Résident hors CCBPAM	75,00 €	56,00 €	15,00 €	11,20 €

Voyages Participations	Déplacement en car à la journée pour diverses sorties (magasins d'usine, marché de Noël,...) Tarif adulte par personne	17,00 €
	Déplacement en car à la journée pour diverses sorties (magasins d'usine, marché de Noël,...) Tarif - de 18 ans	10,00 €

LOCATION MOBILIER COMMUNAL		
Mobilier/Matériel	Location de tables rondes (l'ensemble, particulier bellevillois)	25,00 €
	Location de grilles caddies - pack de 10 grilles	30,00 €
	Location de tables (à l'unité, particuliers bellevillois)	1,00 €
	Location de bancs (à l'unité, particuliers bellevillois)	0,50 €
	Location tables et bancs (associations)	Gratuit
	Livraison des tables et bancs au domicile (particuliers bellevillois)	50,00 €
	Table détériorée (associations et particuliers)	60,00 €
	Banc détérioré (associations et particuliers)	20,00 €

CONCESSIONS FUNERAIRES		Initiale	1 ^{er} Renouvellement	Renouvellements suivants
Cimetière	Concession 15 ans	160 €	160 €	160 €
	Concession 30 ans	320 €	320 €	320 €
Columbarium	Concession 15 ans	320 €	320 €	160 €
	Concession 30 ans	640 €	320 €	320 €
Cavurne	Concession 15 ans	320 €	320 €	160 €
	Concession 30 ans	640 €	320 €	320 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Taxes et redevances	Taxe pour l'occupation du domaine public par les commerces permanents (tarif mensuel au m ²)	0,50 €
	Redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de manèges forains	3,00 € par jour et par métier
	Cirque < de 200 m ² maximum 3 jours	60,00 €

Droit de stationnement	Stationnement à la journée (vente)	100,00 €
Brocante	Emplacement de 5 mètres (tarif pour les extérieurs à Belleville par emplacement)	12,00 €
	Emplacement de 5 mètres pour les Bellevillois	6,00 €
	Forfait (glacier...)	45,00 €

LOCATION TERRAINS COMMUNAUX

Jardins Familiaux	Petite parcelle (location à l'année)	40,00 €
	Grande parcelle (location à l'année)	50,00 €
Jardins	Location à l'année	5,00 €

BOIS DE CHAUFFAGE	Stère de bois à l'unité	Bellevillois	Extérieurs
		8,00 €	10,00 €

ECHAFFAUDAGE	0,50 € du m2 par jour	
BENNE	Gratuité pour 1 jour	Les jours suivants 10,00 € par jour

LOCATION SALLES COMMUNALES		Bellevillois	Extérieurs
Location 1 journée	Salle des médisances	100,00 €	
Location week-end indivisible du vendredi 17h au lundi 8h	Salle des fêtes + cuisine	350,00 €	500,00 €
	Ventes + cuisine		500,00 €
	Associations (une fois par an)		Gratuité
	Associations (à partir de la 2 ^e réservation)	100,00 €	
Location 1 journée (du lundi au vendredi 12h00)	Salle des fêtes + cuisine		290,00 €
	Ventes + cuisine (Bellevillois et extérieurs)		330,00 €
	Associations	Gratuité	
Location ½ journée (du lundi au vendredi 12h00)	Salle des fêtes + cuisine		145,00 €
Autres tarifs	Saint-Sylvestre	400,00 €	600,00 €
	24 et 25 décembre	400,00 €	600,00 €
	Caution		250,00 €
	Non-respect du délai de désistement (1 mois avant la date particulier ou association)		50,00 €
	Pénalité nettoyage complet si remise non propre et ne permettant pas une réutilisation immédiate de la salle		150,00 €
	Services publics : permanences, réunions d'information ou autres, journée de formation (collectivités territoriales, administration Etat)		Gratuité
Particulier	En cas de dommages minimes observés au cours de la location par l'autorité territoriale (gonflement du parquet, panne chauffage,...) Le montant de location sera réduit de moitié en réparation du dommage causé au locataire.		
Obsèques	Mise à disposition d'une salle en fonction des disponibilités aux familles de Belleville.		Gratuité
Perte de clés			50,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire et :

DÉCIDE :

- ✓ **D'approuver** les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fait à Belleville, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Dominique ROUBY

